

30^{ème} rapport annuel

L'OBSERVATOIRE DES CREDITS AUX MENAGES

Le tableau de bord

présenté par Michel MOUILLART
Professeur d'Economie à l'Université Paris Ouest

- Jeudi 25 janvier 2018 -

Les faits marquants en 2017 : un vif redressement de la part des ménages détenant des crédits .

Entre 2008 et 2016, le taux de détention des crédits par les ménages s'était fortement contracté, pour s'établir à 46,4 % en 2016, le niveau le plus bas que l'Observatoire des Crédits aux Ménages a eu à connaître depuis 1989. Mais en 2017, rompant avec trois années d'une grande faiblesse, le taux de détention s'est sensiblement redressé pour s'établir à 47,8 %.

Le redressement du taux global de détention s'appuie sur un rebond du taux de détention des crédits à la consommation (27,2 % en 2017, contre 25,5 % en 2016). Les ménages ont largement relevé leur demande de crédits à la consommation auprès des banques et des organismes de crédit mais aussi, et dans une moindre mesure, auprès de la famille et des amis ou auprès d'autres organismes (caisses de retraite, mutuelles...). Dans le même temps, le taux de détention des crédits immobiliers s'est encore accru, mais plus modérément (30,8 % en 2017, contre 30,7 % en 2016). Depuis deux années, en effet, la demande de crédits immobiliers bénéficie du dynamisme de l'accession à la propriété et de l'investissement locatif privé. En revanche, les crédits destinés au financement des travaux sont toujours en recul.

Bénéficiant d'une nouvelle amélioration de leur moral, les ménages ont exprimé en 2017 le sentiment d'une nouvelle amélioration de leur situation financière, pour la troisième année consécutive. Dans ce contexte, l'appréciation que les ménages portent sur leur budget s'est elle aussi améliorée.

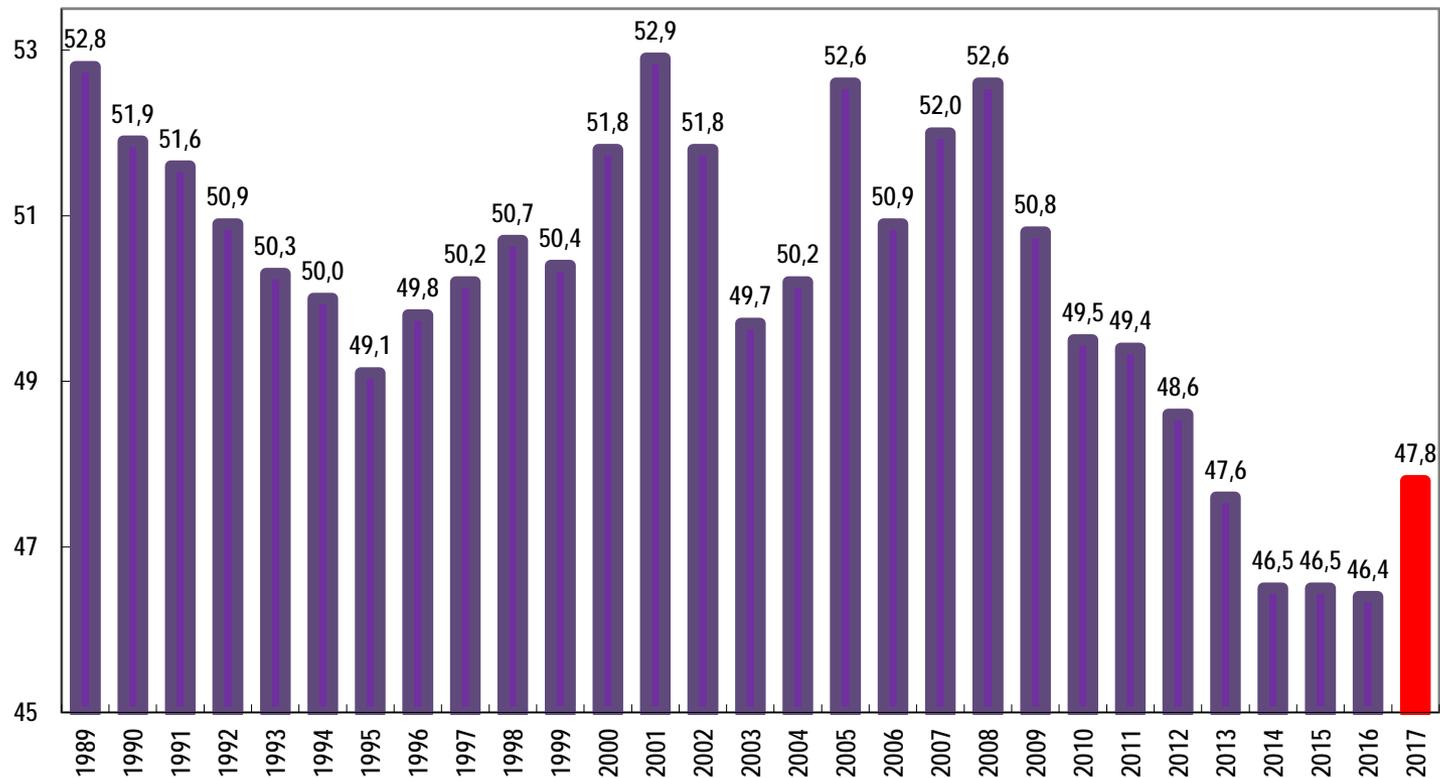
Dès lors, les ménages estiment que le poids des charges de remboursement de leurs crédits s'est encore allégé en 2017. Et pour 2018, leurs intentions de souscription de nouveaux crédits restent bien orientées, même si elles révèlent toujours une certaine prudence qui tranche avec le dynamisme des marchés constaté jusqu'alors.

En 2017, vif redressement de la part des ménages détenant des crédits.

Bénéficiant d'une nouvelle amélioration du moral des ménages et de conditions de crédit exceptionnelles, le taux de détention des crédits s'est nettement redressé.

Cette remontée met fin à trois années de dépression. Elle s'appuie sur un rebond du taux de détention des crédits à la consommation. Alors que le taux de détention des crédits immobiliers poursuit sa progression.

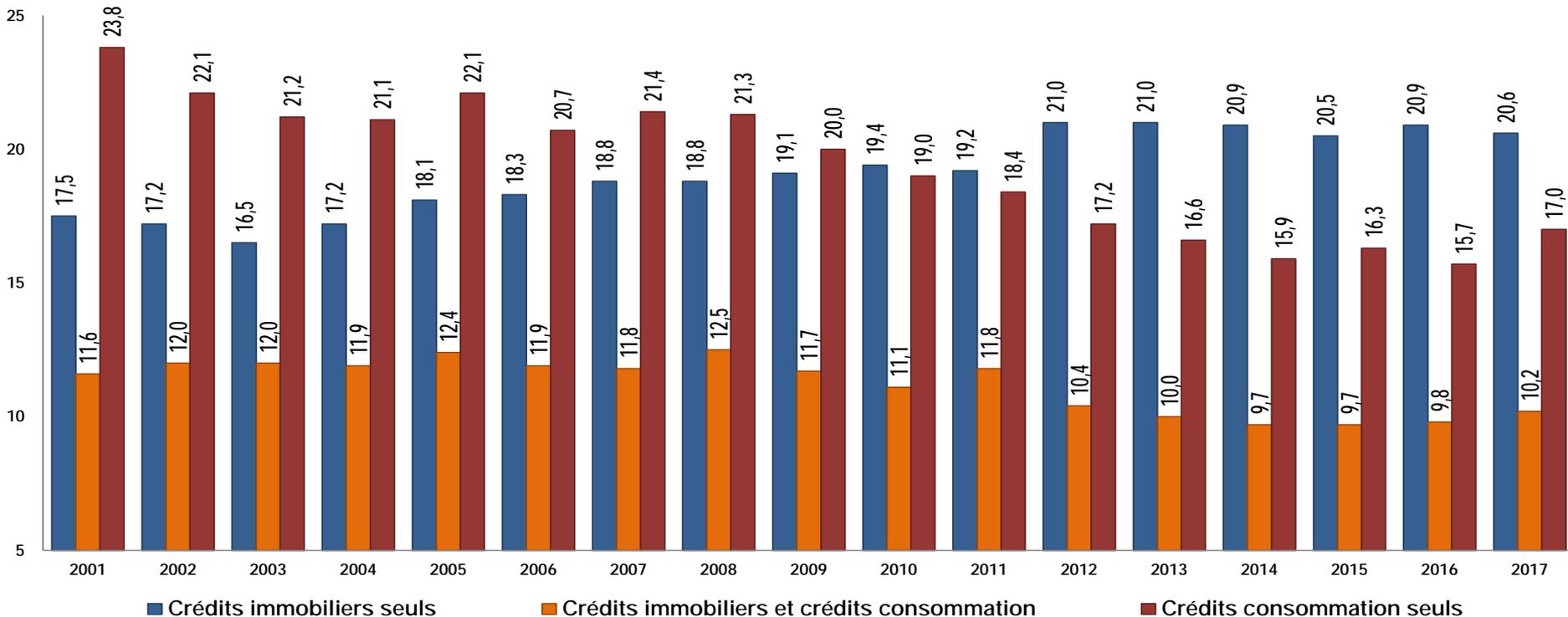
La proportion de ménages détenant des crédits
(Source : Observatoire des Crédits aux Ménages)



Le taux de détention des crédits à la consommation progresse rapidement en 2017, après quatre années de dépression : il s'établit à 27,2 % et retrouve son niveau de 2012.

Lorsque les ménages n'utilisent que des crédits à la consommation, le taux de détention augmente rapidement (17,0 %). Et il progresse plus modérément (10,2 %), lorsque les ménages utilisent en même temps des crédits immobiliers.

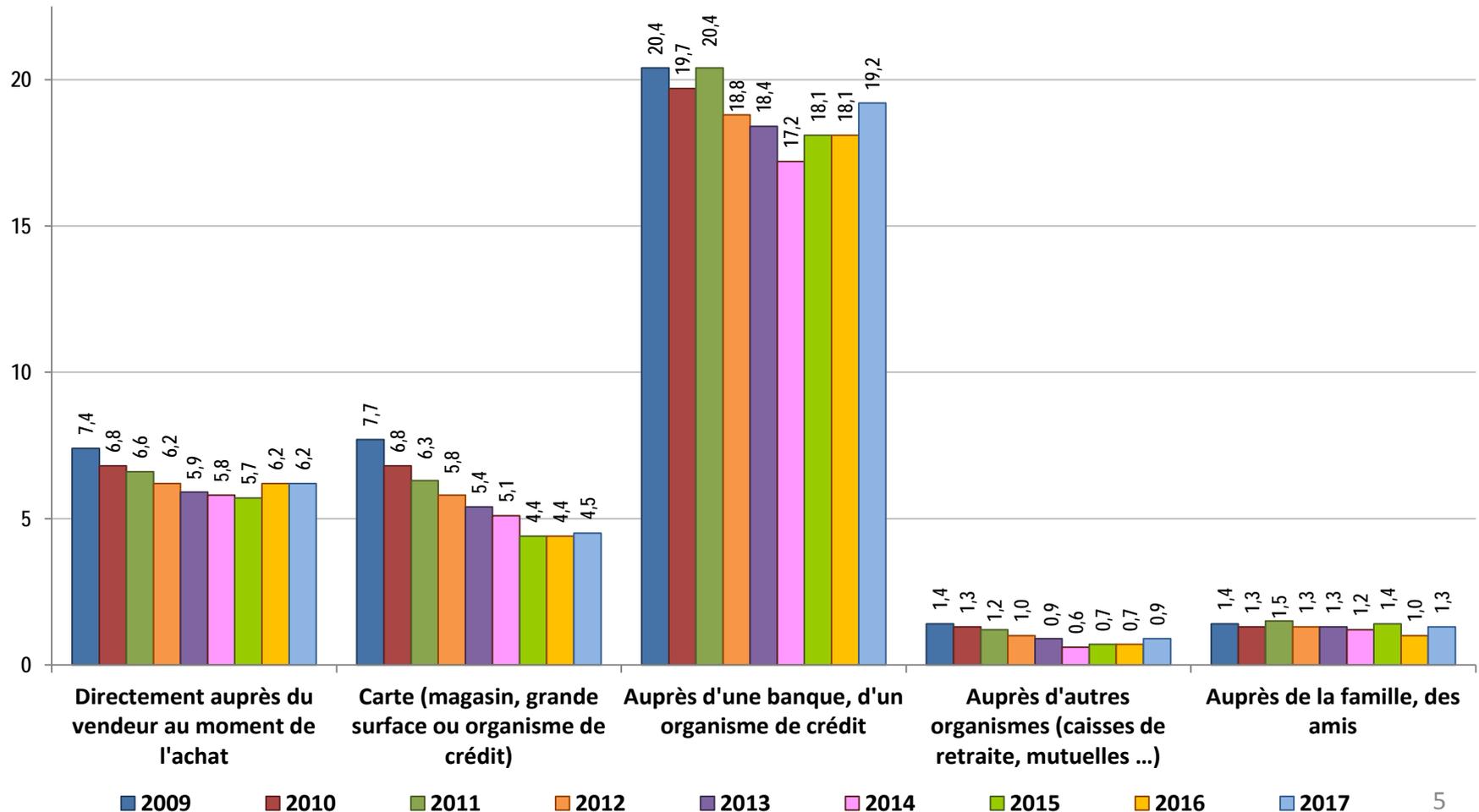
Le taux de détention des crédits immobiliers augmente encore, à 30,8 % : la part des ménages qui accèdent à la propriété se maintient à un niveau élevé (23,1 %).



Taux de détention des crédits immobiliers (en 2017 : 30,8 %) = Crédits immobiliers seuls (20,6 %) + Crédits immobiliers et consommation (10,2 %)
Taux de détention des crédits consommation (en 2017 : 27,2 %) = Crédits consommation seuls (17,0 %) + Crédits immobiliers et consommation (10,2 %)

Le rebond de la part des ménages détenant des crédits à la consommation tient au redressement des crédits obtenus auprès d'une banque et d'un organisme de crédit.

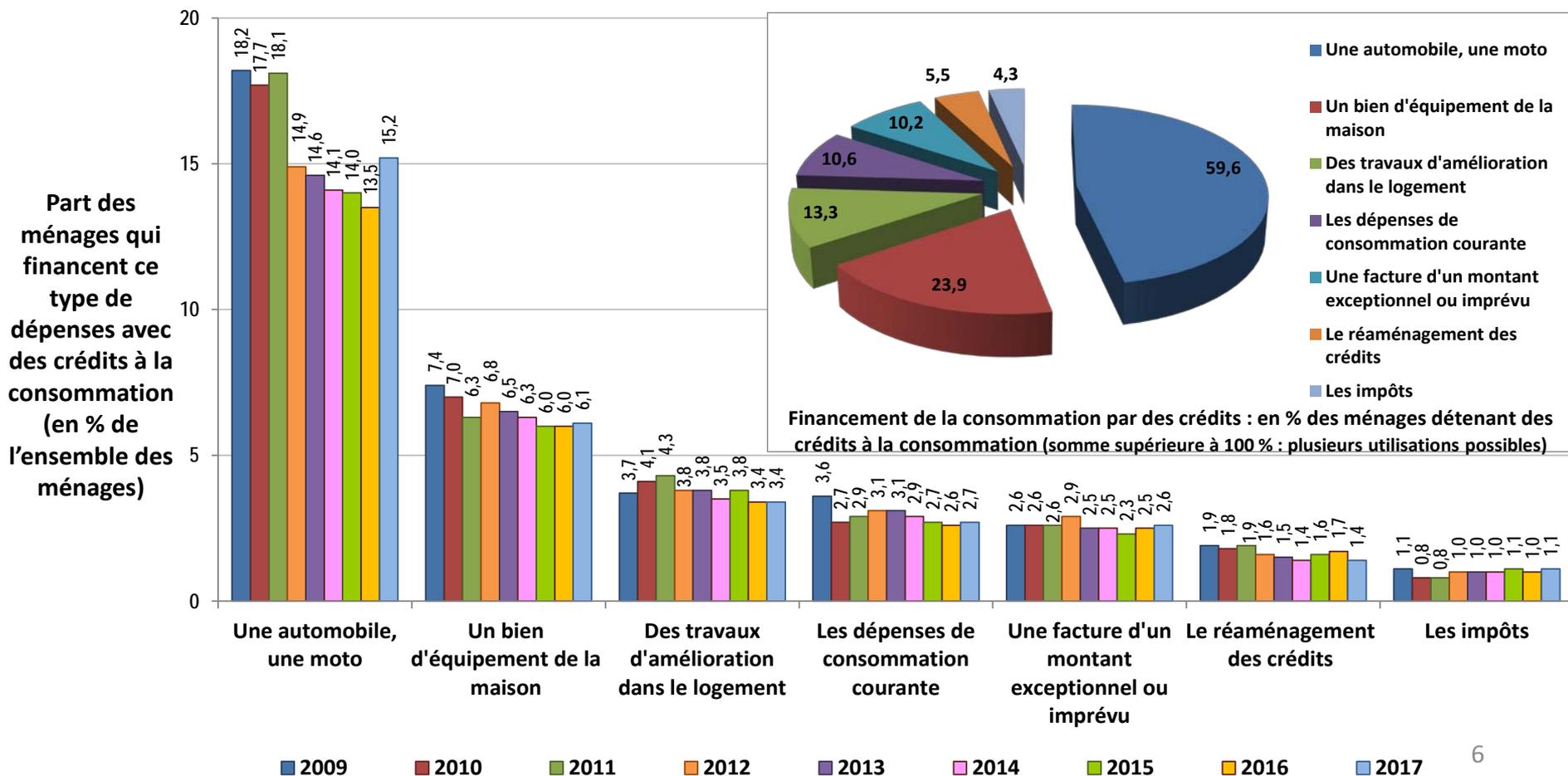
La diffusion des « cartes » de magasin et celle des crédits directement contractés sur le lieu de vente se stabilisent. Comme d'ailleurs le recours à l'endettement auprès de la famille et des amis, au-delà des fluctuations récentes.



Les crédits à la consommation servent principalement à réaliser des projets d'équipement.

En 2017, on note une large diffusion des crédits à la consommation pour financer la réalisation de projets d'équipement (auto, moto, équipement ménager, travaux d'amélioration des logements).

Les usages des crédits à la consommation ont évolué depuis 2009. Les ménages ont fait preuve de plus de prudence (montée du chômage, détérioration de leur pouvoir d'achat). Ils ont de plus été influencés par la mise en place et le renforcement de dispositions législatives successives applicables au crédit à la consommation (moins de diffusion de ces crédits pour financer des dépenses consommation courante).



Depuis 2015, les ménages ont le sentiment d'une amélioration de leur situation financière : ce sentiment s'est nettement renforcé en 2017.

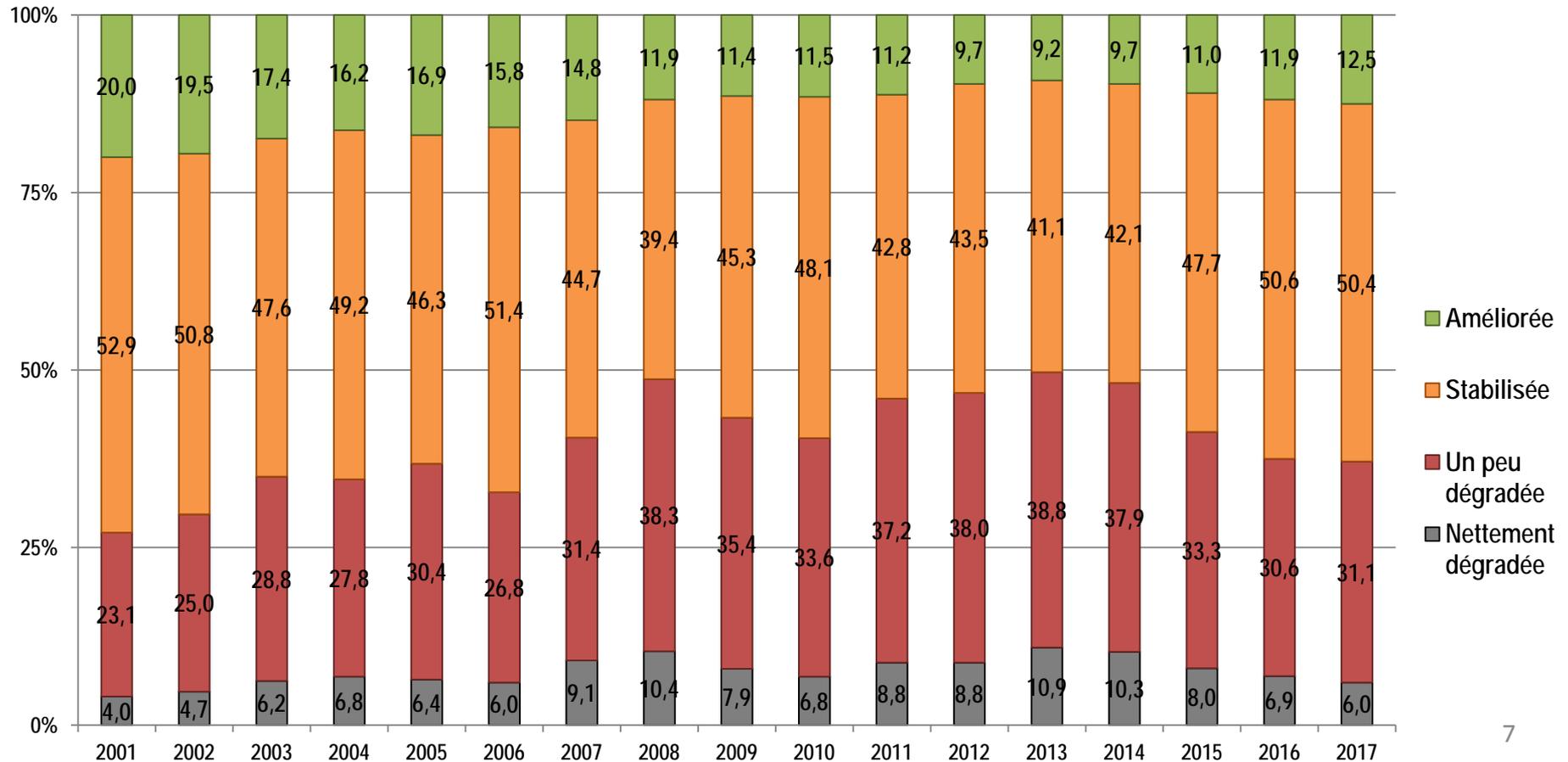
12,5 % considèrent qu'elle s'est améliorée (9,7 % en 2014)

50,4 % qu'elle s'est stabilisée (42,1 % en 2014)

31,1 % qu'elle s'est un peu dégradée (37,9 % en 2014)

6,0 % qu'elle s'est nettement dégradée (10,3 % en 2014)

Cette évolution est générale et se retrouve aussi chez les ménages ne détenant pas de crédit.



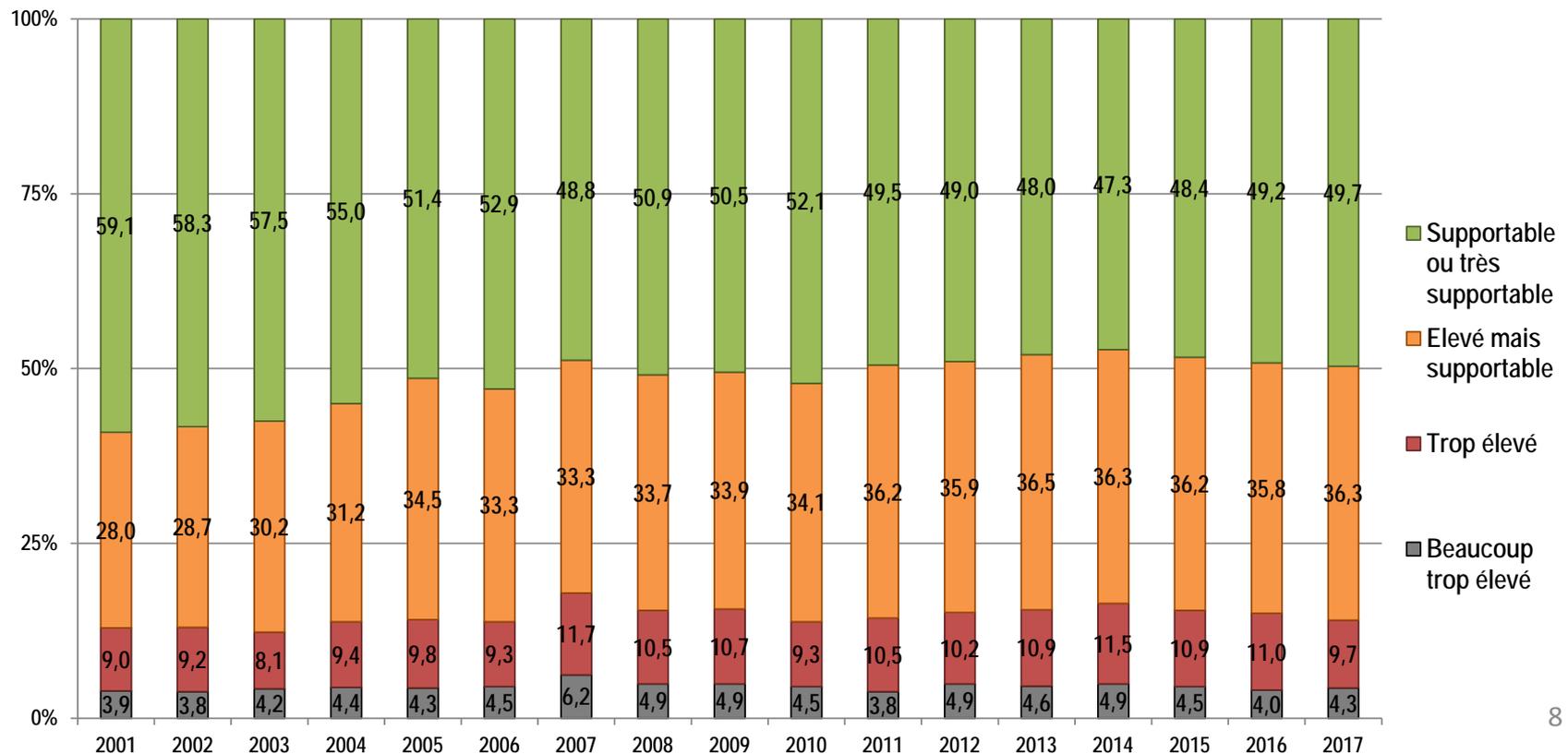
En réponse à l'amélioration de leur situation financière et budgétaire, les ménages estiment que le poids de leurs charges de remboursement continue à s'alléger.

49,7 % le considèrent comme supportable ou très supportable (49,2 % en 2016 et 47,3 % en 2014)

36,3 % élevé mais supportable (35,8 % en 2016 et 36,3 % en 2014)

14,0 % trop élevé (15,0 % en 2016 et 16,4 % en 2014)

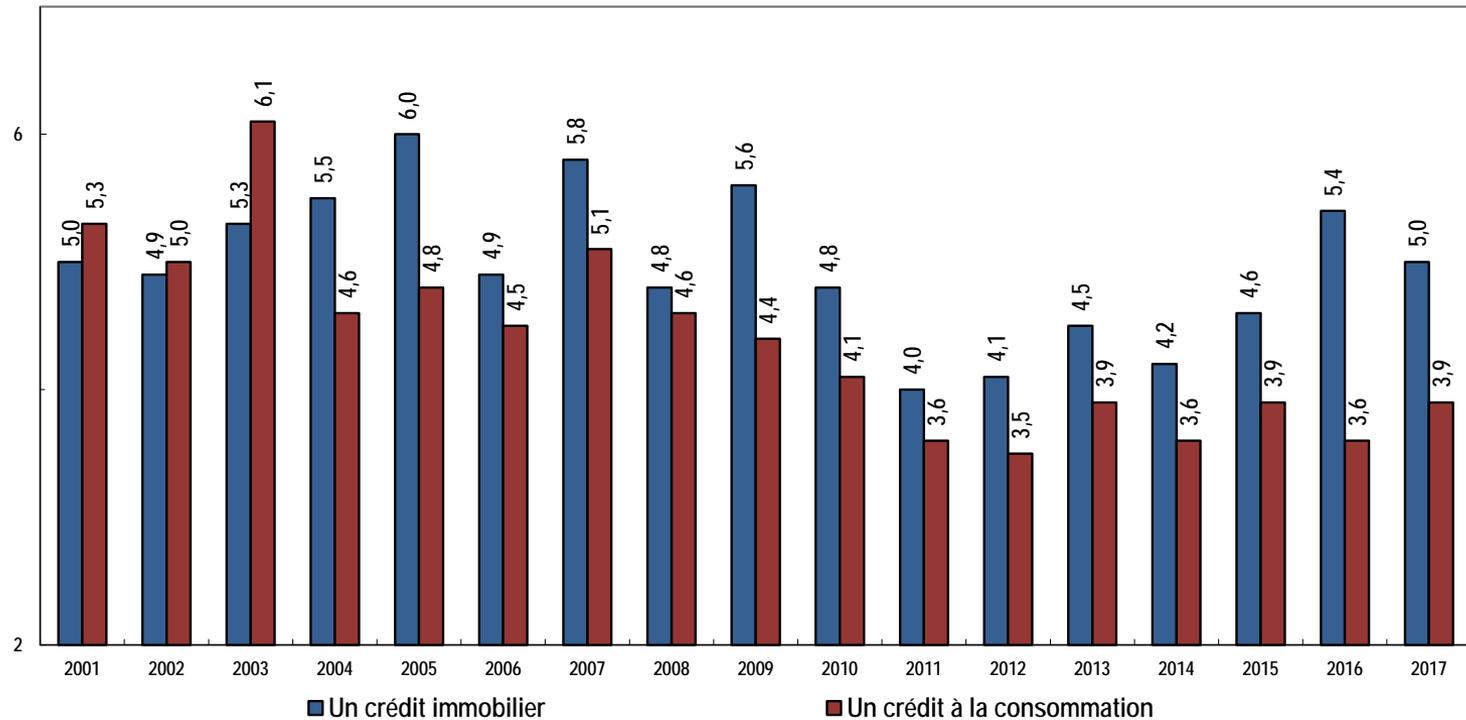
Une grande majorité des ménages détenant des crédits considère donc que leurs charges de remboursement sont supportables ou très supportables. Un regain d'optimisme, de meilleures conditions de crédit et une évolution plus favorable du pouvoir d'achat y ont largement contribué.



Les intentions de souscription de crédits immobiliers dans les prochains mois se maintiennent à un niveau élevé et celles concernant les crédits à la consommation se relèvent.

Les intentions concernant les crédits immobiliers se sont améliorées dès 2015 : elles s'établissent en 2017 à un niveau élevé. Celles concernant les crédits à la consommation ne retrouvent pas leur niveau moyen des années 2000.

La part des ménages ayant l'intention de souscrire un nouveau crédit (en %)
(Source : Observatoire des Crédits aux Ménages /FBF)



Bénéficiaire du regain d'optimisme et de la faiblesse des taux d'intérêt, les intentions de souscription de crédits immobiliers concernent 5,0 % des ménages. En revanche, les intentions concernant les crédits à la consommation restent prudentes. Pourtant les ménages réalisent maintenant leurs projets de consommation durable plus largement qu'au cours des dernières années.

En conclusion.

Après deux crises économiques qui ont déstabilisé les ménages et les ont conduits à réviser leurs projets immobiliers et de consommation et à limiter leurs recours aux crédits, le taux de détention des crédits s'est nettement redressé en 2017. Il s'est établi à 47,8 %, contre 46,4 % une année auparavant, gommant ainsi les conséquences de plusieurs années de dépression de la demande.

Pour l'avenir, le maintien à haut niveau des intentions de souscription de nouveaux crédits immobiliers et à la consommation permet d'escompter la poursuite du redressement du taux global de détention : même si la demande de crédits immobiliers ne devrait plus être aussi dynamique qu'elle le fut en 2016 et en 2017.

Le recours au crédit constitue un élément décisif de la réalisation des projets immobiliers et de consommation. En ce qui concerne les crédits immobiliers, les ménages sont plus attentifs à la préparation de leurs projets, comme la montée de l'apport personnel observée au cours des dernières années permet de l'illustrer : ce qui se traduit notamment par le maintien à bas niveau de la sinistralité bancaire. C'est aussi ce qui se constate pour les crédits à la consommation, avec le recentrage de leur usage afin de financer, pour l'essentiel, la réalisation de projets patrimoniaux et d'amélioration de leur cadre de vie.

Ainsi en 2017, en réponse à l'amélioration ressentie de leur situation budgétaire et financière et à leur regain d'optimisme, les ménages estiment que le poids des charges de remboursement de leurs crédits s'est nettement allégé : 14,0 % des ménages considèrent que les charges de remboursement sont trop ou beaucoup trop élevées (contre 15,0 % en 2016, 15,4 % en 2015 et 16,4 % en 2014), alors que la part de ceux qui estiment que ces charges sont supportables ou très supportables progresse encore pour s'établir maintenant à 49,7 % (contre 49,2 % en 2016, 48,4 % en 2015 et 47,3 % en 2014).